

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenerique.fr

20151116_DL_10

OBJET :
Délégations des vice-
présidents

Date de convocation :
2 novembre 2015

Date de séance:
16 novembre 2015

Date d'affichage :
8 décembre 2015

Membres en exercice : 44

Membres présents : 20

Membres votants : 31

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille quinze, le 16 novembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Isabelle ALEXANDRE, Jean-Marie BLONDELLE, Philippe CHEVAL, Michel CHIRAT, Philippe COCQ, Bernard DAVERGNE, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, Myriam DEMAILLY, Martin DOMISE, Anne-Marie DORION, Olivier JARDE, Jean-Claude LECLABART, Julien LEFEBVRE, Jean-Jacques LELEU, Jean-Christophe LORIC, Jean-Dominique PAYEN, Jean-Claude RENAUX, Bénédicte THIEBAUT.

Secrétaire de séance : Olivier JARDE

Pouvoirs : Stéphane HAUSSOULIER à Isabelle ALEXANDRE
Emmanuel MAQUET à Bernard DAVERGNE
Annie VERRIER à Martin DOMISE
Brigitte KOCH à Anne-Marie DORION
Ernest CANDELA à Olivier JARDE
Stéphane DECAYEUX à Philippe VARLET
Michel WATELAIN à Myriam DEMAILLY
Pascal BOHIN à Jean-Claude LECLABART
Frédéric LECOMTE à Jean-Dominique PAYEN
Florence RODINGER à Jean-Claude RENAUX
Isabelle DE WAZIERS à Bénédicte THIEBAUT

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le règlement intérieur du syndicat mixte,
- Vu la délibération n°2 du 1^{er} juillet 2015 portant sur l'élection des vice-présidents.

Considérant la proposition du Président concernant la délégation accordée à chaque vice-président.

DELIBERE

ARTICLE 1 - Les délégations des vice-présidents sont accordées comme suit :

- Stéphane DECAYEUX : « services et collectivités rurales »
- James HECQUET : « développement numérique (éducation, santé...) »
- Olivier JARDE : « Mutualisation et suivi des zones d'investissement privé »
- Jean-Claude LECLABART : « Aménagement numérique »

ARTICLE 2 - Le Président est membre de droit de chaque Commission (cf. article 10 des statuts) et en délègue la présidence au vice-président concerné. Le président de la commission réunira les membres et toute personne susceptible d'apporter un concours utile à la compréhension ou aux solutions des problèmes posés à la Commission.

ARTICLE 3 - Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.